



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 octobre 2021 à 20h

Présents : Laura CATRY (maire), Matthieu GRISVARD, (1^{er} Adjoint) Thierry BOUVIER (2^{ème} adjoint), Michaël HUEBER (3^{ème} adjoint), Laury FARINACCIO, Edith FARINACCIO, Gisèle SUC MICHELIN, Christophe COUTURIER, Julie PAJOT
Absente excusée : Stéphanie d'AMIENS d'HEBECOURT, représentée par Laura CATRY

Ordre du jour :

Messieurs GRISVARD et BOUVIER demande qu'exceptionnellement un nouveau point soit ajouté à l'ordre du jour : délibération : l'achat d'un camion.
Le conseil accepte, ce sera le point 5

1. Désignation d'un secrétaire de séance : Laury Farinaccio

2. Approbation du PV du 19 juillet 2021

3. Délibération : Approbation entreprises + devis pour la pose de grillage anti-pigeons à l'église

L. CATRY : Afin d'éviter la prolifération des pigeons dans le clocher, qui est un véritable nichoir à pigeon, pour protéger ce monument historique qui s'abîme sous les déjections des volatiles, la commission patrimoine a le projet de faire installer des grillages anti-pigeon sur toutes les ouvertures du clocher.

J. PAJOT : Il s'agit d'un grillage en acier très solide contrairement au grillage à poule que les pigeons parviennent à démonter. La commission a monté un dossier de demande de subvention, à hauteur de 40% du montant des travaux auprès de la DRAC, l'état (Direction Régionale des Affaires Culturelles) puis demande auprès du département 40% aussi. Il restera 20% à la charge de la commune.

Afin de compléter le dossier, nous devons délibérer afin que le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise PASCHAL, art campanaire, qui évalue le montant des travaux à 4498,78 €.

La proposition est mise au vote.

Résultats du vote : 10 voix pour, proposition acceptée à l'unanimité des présents et des représentés

4. Délibération : Création numéros de voirie (Hérouval)

Un permis de construire a été accordé à Hérouval sur un terrain de 1000 mètres². Une grange a été rénovée en habitation et un terrain est encore à vendre. Afin que les foyers qui habiteront ces 3 terrains puissent obtenir la fibre un jour, il faut créer 3 adresses. Il est nécessaire de s'y prendre maintenant car les délais entre la création de l'adresse et la possibilité de branchement à la fibre est de 1 an et demi.

Les adresses proposées sont :

Le 7A rue du Puits, Le 7B rue du Puits, Le 7C rue du Puits

La proposition est mise au vote.

Résultat du vote : 10 voix pour, proposition acceptée à l'unanimité des présents et des représentés

5. Délibération : achat d'un camion communal : choix de l'entreprise et du prix.

M. GRISVARD et T. BOUVIER : Le camion commune est en bout de course, il fait une fumée terrible et a du mal à démarrer, il peut nous lâcher à tout instant voilà pourquoi nous nous sommes mis en quête d'un nouveau camion. C'est un problème connu sur ce modèle et avec un gros risque si nous essayons de le réparer

Nous avons droit pour l'achat d'un camion neuf ou d'occasion à une subvention du département de 39% du prix du véhicule. Nous n'avons pas trouvé de camion d'occasion qui correspondent à nos besoins, ils étaient tous aussi vieux et usés que le nôtre, merci à M. Lassignardie de nous avoir aidé dans nos recherches.

A présent nous nous tournons vers le neuf qui présente des garanties de longévité et de tranquillité pendant 2 ans (garantie constructeur). Nous avons vu 2 modèles chez 2 concessionnaires différents. Le plus intéressant est un Camion benne DUCATO de chez Fiat chez le concessionnaire AUTO LOISIR, garanti 2 ans avec une reprise de notre véhicule de 3000 euros. Le prix est de 31188,00 TTC euros mais avec la reprise et les subventions il ne resterait à charge de la commune que 16 024,68 euros.

Une réserve d'investissement de 17 000 € a été prévue lors du vote du budget 2021.

Afin de pouvoir conclure la vente d'ici un mois merci de voter pour cet achat :

La proposition est mise au vote.

Résultat du vote : 10 voix pour, proposition acceptée à l'unanimité des présents et des représentés

6. Délibération : passage de l'éclairage public en LED

Nous avons discuté dans le cadre de plusieurs conseils municipaux du changement de l'éclairage public en LED afin de faire des économies d'énergie et diminuer la luminosité, voire rendre possible l'extinction des lampadaires, une partie de la nuit. Nous avons demandé à SE60 (Le Syndicat intercommunal de l'Energie) de faire un devis et un programme d'installation : ils nous ont proposé de faire ce changement en LED en 2 tranches quasi équivalentes : l'une en 2022 sur le Marais, le Vouast, Beaugrenier, le Bout du Bois et Hérouval l'autre en 2023 sur Le Bourg et Valécourt. Le coût de la première tranche hors subvention est de 63360,73 euros mais avec la subvention départementale de plus de 60% il ne reste à charge de la commune que 24591,89 euros. Cette dépense sera amortie en 6 ans.

Il faudra verser 50% du montant des travaux avant le commencement du chantier.

J. PAJOT : Notre souci de l'esthétique a été pris en compte et les lampadaires seront remplacés à l'identique.

La proposition est mise au vote.

Résultat du vote : 10 voix pour, proposition acceptée à l'unanimité des présents et des représentés

M. GRISVARD précise que de nombreuses ampoules d'éclairage public ont été changées l'année dernière. Malheureusement des ampoules plus anciennes grillent de temps en temps, 2 au Marais, 1 au Vouast, mais elles ne seront pas remplacées cet hiver puisque dans le courant de l'année 2022 toutes les ampoules seront changées par des LED.

L. Farinaccio : un éclairage au carrefour de la rue de l'industrie et de la rue Soins ne marche plus.

M. GRISVARD et L. CATRY : la réparation a été faite dans les 36 heures car il s'agissait d'un câble qui s'était rompu sous la tempête début octobre. On ne pouvait pas laisser le fil électrique rompu dans le jardin d'une habitante, c'était trop dangereux.



7. Rénovation électrique cantine, mairie, périscolaire

D'après l'avis de l'agence de contrôle APAVE sur les locaux communaux, cantine, mairie et salle communale, il se montre nécessaire de remettre aux normes les installations électriques de ces espaces. Nous avons demandé à l'électricien Montjovicien M. TESSE de nous faire un devis et lui avons commandé les travaux. Le montant est de 1963,72 € TTC

Un devis pour la mise aux normes de l'installation électrique de l'église est en cours.

8. Avancée projet TOTEM :

Julie : Les membres de la commission réunie en juillet pour prendre connaissance des projets artistiques pour le chêne TOTEM ont préféré ne pas choisir seuls, de prendre le temps de repenser à tous ces projets qui sont tous très riches et différents. Ils ont décidé que les projets devaient être présentés à tous les montjoviciens autant que possible et organiser une consultation afin d'enrichir les réflexions du conseil municipal qui décidera In Fine. Les projets ont été présentés le 3 juillet lors de la fête communale et ils seront présentés dans le bulletin communal en octobre. Sa parution a pris du retard et ne saurait tarder et les habitants pourront donner leur avis concernant leur projet préféré.

9. Avancée réserve protection incendie Bout du Bois :

Une réunion a pu avoir lieu avec le propriétaire du Bout du Bois qui a le terrain adéquate à l'installation d'une réserve d'eau de 130 000 litres. Etaient au rendez-vous le lieutenant des Pompiers du SDIS60 et les représentant des entreprises LALLOUR et TUBAO.

Le propriétaire a pu recevoir bons nombres de réponses à toutes ses questions.

Un complément d'information a été demandé au CAUE de l'Oise concernant ce terrain en zone N et sa forêt de sapin. L'ADTO contacté, a transmis un modèle de convention. Nous allons nous voir bientôt en mairie pour ce projet.

10. Point voirie : demande de ralentisseurs Grand'Rue + Vouast, marquage au sol Beaugrenier : date de commission :

Des courriers sont arrivés en mairie pour demander des ralentisseurs à l'entrée du Bourg en venant d'Hérouval et à l'entrée du Vouast en venant de Valécourt.

Ces demandes correspondent à d'autres demandes de ralentissement dans les différents hameaux, dont Beaugrenier. Nous devons définir une date de commission :

Commission voirie vendredi 12 novembre 19h Salle Communale.

A savoir, un ralentisseur vaut 70000 euros, cela pose des problèmes d'écoulement d'eau et l'hiver avec le gel c'est dangereux. De plus, comme il doit être adapté à la circulation des engins agricoles finalement les ralentisseurs ne sont pas bien efficaces. Nous tâcherons de trouver lors de cette commission d'autres solutions.

Il sera question aussi de

- Marquage au sol à Beaugrenier - Panneaux indicateurs Mam et autres.

La présence des agriculteurs est requise afin de ne pas passer à côté de leurs impératifs techniques dans nos réflexions.

11. Règlement du cimetière et du filet de tennis

Notre commune se dote de 2 nouveaux règlements :

1. Le règlement du cimetière contient

- Les horaires d'ouverture et de fermeture le matin et le soir afin de décharger la mairie en cas d'accident, de chute, le soir ou la nuit bien que la grille du cimetière ne sera jamais fermée à clé.
- Il y a des précisions sur la nécessité de l'entretien des concessions par les particuliers propriétaires. Comme le cimetière est entouré par la forêt, pour qu'il n'y ait pas d'erreur, la plantation d'arbre sur les concessions est interdite.
- Il y a la définition de l'état d'abandon et des précisions sur les procédures de reprise de concession. Il sera affiché au cimetière et mis sur le site de la mairie (Montjavoult.fr)

2. Le règlement qui concerne l'utilisation de terrain multisport par les joueurs de tennis :

nous avons racheté un filet de tennis : il fallait trouver un moyen de le ranger afin qu'il soit accessible qu'il ne soit pas volé comme l'ont été les autres et que les poteaux soient rangés proprement pour qu'ils ne soient pas dangereux pour les autres utilisateurs du terrain sportif.

Jean Mahé, agent communal a travaillé à partir d'un contenant étanche et solide auquel il a ajouté un antivol à chiffre dont le code sera changé tous les mois. Les joueurs de tennis viendront signer le règlement en mairie et recevront tous les mois le nouveau code.

Un tableau sera installé afin de réserver des créneaux horaires afin de partager le temps d'occupation du terrain. La crémaillère défectueuse sera remplacée prochainement.

12. Point sur les arrêts de bus scolaires

- Il a été demandé un nouvel emplacement de l'arrêt de bus de Valécourt en raison de sa dangerosité en sortie de virage et des différentes difficultés qu'il présentait.

Le Service des transports de la région a accordé un nouvel emplacement plus bas dans la rue du Lavoir au niveau du terrain de feu M. Bidan.

- La région des Hauts de France nous a envoyé les nouvelles règles de sécurité avec les nouvelles normes à mettre en place sur tous les arrêts de bus. Ce sera fait après les chantiers prévus fin octobre à Valécourt: Les panneaux Carré Bleu placés sur l'emplacement arrière du bus à la perpendiculaire de la chaussée dans les deux sens de circulation du bus (nous avons déjà acheté les panneaux manquants). La mise au sec des pieds des usagers : grave calcaire à mettre sur les espaces d'attente.

- Des parents et des lycéens se plaignent de l'heure unique et trop tardif du car au retour des lycées de Gisors : 18h09

C'est le cas depuis toujours et bien contrariant. Nous avons écrit un courrier à la région pour demander un nouvel aménagement des horaires d'autant que dans d'autres villages il y a 3 heures de retour de Gisors le soir. La réponse est que ce n'est pas possible. Sujet à creuser donc.

13. Questions diverses :

M. GRISVARD : Information économie :

- Comme il est plus rationnel que les 2 chaudières communales soient entretenues par le même prestataire, 2 devis ont été demandés. POITTEVIN : 750 euros et celui de l'entreprise POINT, qui est le plus intéressant, 640 euros.

A savoir : le ramonage des chaudières à granulés doit être fait 2 fois par an.

- Bord de route : Il est demandé aux propriétaires des bois et haies en bord de route et chemin communaux de tailler et entretenir. Les bordures non entretenues ont été repérées. Des propriétaires s'y sont attelés et nous les remercions mille fois. Des courriers seront envoyés aux autres pour le leur rappeler.



C. COUTURIER (président du SIVOM)

- La rentrée s'est bien passée, les nouvelles maitresses de maternelle sont très gentilles.
- Le SIVOM a équipé l'école de Serans d'une nouvelle photocopieuse.
- Nous nous penchons sur les dossiers pour toucher la subvention que les écoles ont obtenues pour l'équipement en appareil numérique. C'est très compliqué.
- Le tarif régressif à partir de 2 enfants est bien mis en place.
- Le bureau du SIVOM est à présent à Montjavoult avec la nouvelle secrétaire, Elodie Sialelli.

L. CATRY : Information travaux sur bâtiments communaux :

- changement complet de la gouttière de la salle des jeunes côté MAM
 - Réparation de la gouttière de la maison en location 1 rue soim.
- C'était des travaux urgents, cela a coûté 1155 euros

Il faut encore resceller les tuiles de rive de la salle des jeunes. Travaux prévus en octobre : 682 euros.

M. GRISVARD : A budgétiser en 2022 : Il a été repéré des travaux nécessaires à effectuer : **la mise aux normes de l'électricité** dans le logement locatif 1 rue soins, au rez-de-chaussée. Ces travaux avaient été votés sous le mandat de M. Lubrano mais ils n'ont pas été réalisés complètement.

Des travaux d'isolation qui sont obligatoires à faire par les propriétaires bailleurs : à budgétiser pour l'année 2022 : Matthieu a demandé un devis à M. TESSE, électricien et s'est renseigné sur le prix de l'isolant pour isoler sous le toit.

Il y a aussi les volets à réparer ainsi que ceux de la location communale à côté de la mairie. Chantier d'hiver.

Le nouveau portail pour le logement communal à côté de la mairie : il arrive avant l'hiver, il faudra ensuite le peindre puis l'installer.

L. CATRY : L'église :

- Nous avons commandé des travaux sur la toiture de l'église suite à la tempête de l'été 2020. En octobre 2020, l'entreprise les Charpentes du Pays de Bray et l'assurance communale avaient discuté et s'étaient mises d'accord sur un prix. L'entreprise nous a signalé qu'elle ne pouvait intervenir avant nov 2021. Nous avons contacté dernière l'entreprise pour qu'elle nous donne un calendrier de son intervention et elle ne nous a pas répondu encore. Or ce sont des travaux qui ne peuvent pas attendre indéfiniment. Nous avons besoin de la confirmation de son intervention ou de son accord pour que nous contactions une autre entreprise pour ces travaux. Ces réparations sont remboursées par l'assurance

- Nous avons déjà effectué une mesure d'urgence : les agents ont débouché les gouttières qui ne l'avaient pas été depuis 30 ans
- Réparation d'un petit vitrail endommagé, frais remboursés par l'assurance.
- Changement de la batterie de l'alarme
- Changement d'un mécanisme du déclenchement de la grosse cloche.

Nous avons distingué des priorités d'entretien :

1. Fermer les accès aux pigeons avec grillage sur l'intégralité des ouvertures repérées - prévu 2021 avec demande de subvention en cours (DRAC + Département)
2. Le défiantage : travaux subventionnables nécessitant intervention de professionnels spécialisés - 2022 - prise de contact prestataire effectuée - 22000 euros environs - demande de subvention à prévoir
3. Mise aux normes de l'installation électrique et de l'éclairages intérieur du bâtiment : appel d'offre à finaliser-

D'autre part des travaux importants de prévention sont également à considérer et ils seront envisagés en 2023 :

Suite à la restauration d'un petit vitrail endommagé, nous avons été alertés par l'association de l'église sur l'état du grand vitrail derrière du chœur de l'église. L'expert vitrailiste Fany-Glass diagnostique qu'en effet cette baie de vitrail est très fragilisée et qu'une restauration préventive serait bienvenue avant qu'il ne s'effondre effectivement.

Julie PAJOT recommande, pour les trois projets prioritaires, de faire des dossiers séparés, ce sera moins lourd à gérer.

- **PÉTITION** : Suite à la demande de plusieurs habitants et à la décision du dernier conseil municipal, Laury et Edith FARINACCIO, Mickaël HUEBER et Laura CATRY ont rédigé la pétition pour le rétablissement des boîtes aux lettres jaunes à Valécourt et Beaugrenier : à faire signer en porte à porte. Cette pétition sera disponible en mairie et sur le site Montjavoult.fr

Nous demanderons ensuite à la presse de faire connaître notre bataille qui est sûrement partagée par d'autres villages.

Julie et Matthieu proposent que l'on puisse la signer en ligne.

Le conseil est d'accord.

- Recensement national 2022 : date 20 janvier au 19 février : Thierry BOUVIER référent titulaire et Julie PAJOT référente adjointe. Il faut recruter un ou une resenseur avant début décembre : reprise des candidatures de l'année dernière et prévoir des entretiens.

- Les ateliers numériques pour les personnes de 60 ans et plus commencent le 15 octobre dans la salle du conseil de la mairie pour bénéficier de la wifi : il y a 4 inscrits de façon ferme. Il n'est pas trop tard pour d'autres inscriptions. (du 15 octobre au 17 décembre)

L'ordre du jour est épuisé. Il est 21h20. Madame la mairesse remercie les conseillers et lève la séance du conseil municipal.